Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 87 (1960)

Heft: 10

Artikel: Patois et ancien français : (suite)

Autor: Chessex, Albert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-231991

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PATOIS ET ANCIEN FRANÇAIS

En ancien français, le verbe chapler signifiait « abattre, tailler en pièces, hacher ». En français moderne, devenu « chapeler », il ne signifie plus guère que « enlever la croûte du pain ». Quant à chapler, il ne vit plus que dans le français régional où il a conservé et la forme et le sens qu'il avait au moyen âge, ainsi que dans les patois qui disent tsaplyâ ou tchaplyâ. Il a donné naissance à une nombreuse famille de mots: tsaplyâre, coupeur de bois; tsaplyotâ (français régional chaploter), tailler, hacher en très petits morceaux; tsaplyon (français régional chaploton), morceaux d'une chose chaplée; tsaplyoton (français régional chaploton), très petits morceaux de n'importe quoi; eintsaplyâ (français régional enchapler), battre la faux; etc.

On lit dans le Roman de la Rose (XIIIe siècle): Riens ne puet homme grever, comme cheoir en povreté. (Rien ne peut autant accabler un homme que de tomber en pauvreté). En ancien français, c'est le verbe cheoir qui signifie proprement « tomber » Ce dernier existe, il est vrai, sous les formes tumer et tumber, mais il a des acceptions différentes. Plus tard, « tomber » a pris le sens de choir, et, à partir du XVIe siècle, l'a presque complètement éliminé, au point que la grammaire de l'Académie (1932) réduit la conjugaison de *choir* à l'infinitif et au participe passé. Nous retrouvons ici la fréquente opposition entre les patois et le français: le français ayant opté pour « tomber », les patois sont demeurés fidèles à choir, dont, chez eux, la forme la plus courante est tsesî. (On trouve aussi tsejî, tsisî, tchaire, etc.). Les participes passés les plus usités sont tsesu et chu; ce dernier, fait remarquable. est identique à celui du français.

Le verbe clairer, « éclairer, luire, briller », très usité en Suisse romande, est totalement exclu des dictionnaires français. Juste Olivier écrivait : « Heureusement la lune claire », et T. Combe : « Il fait nuit, mais la neige claire, comme on dit ; de ces longues pentes blanches s'élève une lueur douce et bleuâtre. » Dans les patois, ce verbe

a diverses formes : clliérî, clliairî, clliarî, etc. Il n'était pas inconnu du vieux français qui disait clerir : Le jour que clert, le jour qui luit.

Dans l'un de ses savoureux récits, C. C. Dénéréaz caractérise un paresseux en ces termes : L'avâi lè coutè ein lon et ne sè pouâvè pa clliennâ. (Il avait les côtes en long et ne pouvait pas se baisser, se courber, s'incliner). Cliennâ, que Jules Cordey écrit cllinnâ, d'autres clliéinâ, existait en ancien français sous la forme cliner: Quant vint au leu, (Belin, le bélier) ses cornes cline. (Quand il vint au loup, Belin incline, abaisse ses cornes). (Roman de Renart, XIIIe siècle). Le français a abandonné le verbe simple cliner et ne connaît plus que les composés « incliner » et « décliner », mais les patois l'ont conservé.

Nous avons en Suisse romande un verbe très expressif qui n'a pas en français d'équivalent exact; l'allemand gönnen le traduit en revanche fort bien. Il s'agit de cordre (on dit corder à Neuchâtel), qui signifie « être bien aise que telle ou telle chose (en bien ou en mal) arrive ou soit arrivée à quelqu'un ». (W. Pierrehumbert.) En patois, cordre ou couâdre. Le vieux français possédait le mot corder = accorder. Notre verbe cordre a un sens légèrement différent.